



## **République Algérienne Démocratique et Populaire**

### **Communiqué du Conseil des ministres**

### **Dimanche 08 mars 2020**

**Le Conseil des ministres, réuni dimanche sous la présidence du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a débattu et adopté des exposés relatifs à plusieurs secteurs, a indiqué la Présidence de la République dans un communiqué, dont voici le texte intégral:**

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale a présidé, dans l'après-midi du dimanche 8 mars 2020, au siège de la Présidence de la République, la réunion périodique du Conseil des ministres.

Après avoir écouté un exposé du Premier ministre sur l'activité du gouvernement au cours des deux dernières semaines, le Conseil des ministres a examiné et adopté les exposés inscrits à l'ordre du jour, en tête desquels celui du secteur de l'énergie. Le premier exposé présenté par le ministre de l'énergie souligne que la question de la transition énergétique occupe une place majeure dans le plan d'action du ministère de tutelle, pour affranchir le pays progressivement de la dépendance aux hydrocarbures, qui représentent 95 % des recettes extérieures,

relancer la dynamique pour l'émergence d'une énergie verte durable à même d'assurer d'importantes quantités de gaz naturel et élargir le champ des industries créatrices de richesses et de postes d'emploi.

Ce plan est à même de réaliser le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de la consommation énergétique et l'efficacité énergétique selon une vision qui s'appuie sur la préservation et la valorisation des ressources en hydrocarbures, outre le changement du modèle de consommation, le développement durable et la protection de l'environnement.

Pour ce faire, il sera procédé à la réadaptation du cadre réglementaire, la réhabilitation des réseaux de transport et de distribution de l'électricité, la mise en place d'un incubateur pour le tissu industriel national et d'une stratégie pour l'exportation de l'excédent énergétique pour la production de l'électricité à partir de ressources renouvelables, outre l'implication d'investisseurs nationaux dans les projets des énergies renouvelables.

La politique de l'efficacité énergétique vise à mettre un terme au gaspillage, outre la préservation permanente des ressources énergétiques et de l'environnement, ainsi que l'introduction de l'énergie nucléaire dans le projet énergétique et la maîtrise de la gestion et du traitement des déchets nucléaires.

Concernant les hydrocarbures, il s'agit d'intensifier les efforts de recherche et d'exploration y compris dans le nord du pays et en offshore, d'évaluer les gisements existants et de renforcer les capacités de production pour assurer les ressources

financières nécessaires au financement de l'économie nationale et du développement social.

Le plan vise également la promotion de l'industrie pétrochimique nationale, l'encouragement de l'émergence d'un tissu industriel de petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées dans l'industrie manufacturière, l'augmentation des capacités de stockage de carburant de 12 à 30 jours pour satisfaire la demande nationale croissante sur les ressources pétrolières, induite par l'amélioration du niveau de vie du citoyen, la réduction des tarifs d'énergie et l'augmentation du volume du parc automobile.

Concernant la distribution de l'électricité et du gaz via canalisations, il est prévu le parachèvement de la réalisation de tous les programmes publics d'éclairage rural d'ici à 2024.

Dans son intervention, le Président de la République a rappelé que l'objectif à atteindre dans les cinq années à venir est de concrétiser une transition énergétique basée sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables de façon à répondre aux besoins de la consommation interne croissante suite à l'amélioration du niveau de vie du citoyen.

Il s'agit également du développement des énergies renouvelables dans l'éclairage public et la généralisation des techniques de pointe pour assurer l'énergie, à l'instar des systèmes d'éclairage intelligent et les détecteurs au niveau des administrations, des structures publiques et du secteur économique, l'objectif étant la création de postes d'emploi et de la richesse et la préservation de l'environnement, tout en donnant la priorité aux produits nationaux et ce dans le cadre d'un modèle économique nouveau basé sur la diversification de la croissance et l'économie du savoir.

Il a appelé également à la mise en place d'une politique d'efficacité énergétique stricte pour mettre fin au gaspillage et préserver en permanence les ressources énergétiques du pays, valoriser et renouveler les ressources d'hydrocarbure en vue de reconstituer les réserves déjà

consommées.

A cet effet, le Président a donné des instructions pour l'utilisation immédiate de l'énergie solaire dans l'éclairage public à travers toutes les communes de la République, ordonnant la conversion au Sirghaz des voitures du secteur public, et d'encourager l'acquisition des voitures électriques, d'établir une carte géologique précise du pays pour l'exploitation de nos richesses nationales en vue d'en finir avec le recours systématique à l'importation et de constituer un Haut conseil de l'énergie composé des compétences nationales locales et celles établies à l'étranger. Il a insisté sur l'impératif d'agir avec l'investisseur étranger dans la transparence totale pour éviter toute ambiguïté.

Par ailleurs, le ministre de la Poste et des Télécommunications a présenté un exposé composé de 5 chapitres portant essentiellement sur la garantie et l'amélioration des prestations offertes aux citoyens notamment dans les zones d'ombre, le soutien aux infrastructures, la contribution aux efforts de développement et la finalisation et la mise à jour du cadre juridique et institutionnel régissant le secteur.

A ce propos, il sera procédé au renforcement de l'utilisation de la fibre optique afin de généraliser l'accès à internet à haut et très haut débit, mais aussi au raccordement des différents établissements nationaux et zones industrielles restantes au réseau des télécommunications. Il est également question de tirer davantage profit des réseaux de téléphonie mobile et de réorganiser le spectre national des fréquences, outre le lancement du e-commerce, la réorganisation d'Algérie Poste, la simplification des procédures relatives aux opérations financières.

L'exposé a, en outre, évoqué la contribution du secteur de la Poste et des Télécommunication à la diversification de l'économie nationale à travers la valorisation des Technoparc, l'encouragement de l'émergence de nouveaux modèles d'investissement, le développement du contenu numérique local et des e-services, la mise en œuvre du système national de signature et de certification électroniques et enfin la coordination avec les secteurs concernés pour la préparation de la loi relative aux règles générales de cybersécurité.

Intervenant à ce sujet, le Président a mis en avant le rôle vital dévolu au réseau postal en matière de prestations publiques, notamment électroniques, fournies aux citoyens, aux établissements et administrations, mettant l'accent sur la nécessité de veiller à garantir la qualité et la sécurité conformément aux standards internationaux et de combler les lacunes et les dysfonctionnements notamment dans les zones d'ombre.

Il a insisté, dans ce cadre, sur l'importance de promouvoir la contribution des investissements privés dans le secteur de la poste, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication ainsi que l'augmentation de la contribution de ce secteur dans le PIB.

A l'issue de son intervention, M. le Président a relevé la nécessité de trouver des solutions pratiques pour révolutionner le secteur en donnant d'abord la priorité absolue à l'amélioration du réseau internet, la généralisation de la fibre optique et l'utilisation de bureaux de poste mobiles dans les zones rurales pour réduire les dépenses publiques et partant de là, garantir des opportunités d'emploi en faveur des jeunes.

Le conseil a examiné et approuvé, ensuite, l'exposé du ministre des Ressources en eau, qui a indiqué que l'Algérie était située dans l'une des régions les plus touchées par les changements climatiques, ce qui explique pourquoi la part d'eau annuel par citoyen demeure en dessous de la moyenne mondiale estimée à 40%. "C'est pourquoi, a-t-il dit, il sera procédé à l'adaptation du plan national de l'eau aux nouvelles données climatiques et de développement et à l'intégration des nouvelles tendances stratégiques du programme présidentiel, ce qui nécessite d'assurer des stocks stratégiques qui nous sécurisent contre l'irrégularité des précipitations, et qui garantissent, dans le même temps, une adaptation optimale avec les zones à relief accidenté, les données démographiques et à l'expansion urbaine".

Il sera prévu d'atteindre, avant la fin 2020, une distribution quotidienne de l'eau potable dans 469 des 661 communes ayant enregistré un manque en eau potable. L'opération touchera toutes les communes et zones d'ombre dans les cinq années à venir.

Dans ce cadre, il a été décidé la construction de quatre nouveaux barrages et l'augmentation du nombre de stations de dessalement dans le nord et de déminéralisation dans le Sud du pays, ainsi que l'amélioration des services en matière d'eau potable et d'épuration à travers une série de mesures dont l'extension des réseaux, la généralisation de l'utilisation des énergies renouvelables, la lutte contre le

gaspillage de l'eau, l'intensification du réseau de laboratoires d'analyse de qualité des eaux et la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les inondations.

Concernant l'irrigation agricole, il a été décidé l'augmentation des superficies irriguées, la réhabilitation de nouveaux espaces pour le développement de l'agriculture sahraouie, la prise de mesures spécifiques dans les régions du Sud et des Hauts plateaux et le renforcement des ressources du réseau des eaux souterraines en maintenant la même cadence de forage à usage agricole et en veillant à la protection des eaux souterraines de la surexploitation.

Il s'agit également de généraliser l'utilisation des techniques d'irrigation économes en eau et d'irrigation complémentaire dans le Sud et d'encourager l'épuration des eaux usées, pour les cinq prochaines années.

Intervenant au terme de cet exposé, le Président Tebboune a mis en avant l'impératif d'accorder la priorité à la situation actuelle des ressources en eau, à travers des solutions réalistes et urgentes en recourant à l'exploitation suffisante des eaux usées au Nord et au Sud du pays, donnant des instructions pour la prise en charge immédiate du problème, et la mise en place d'un plan de raccordement entre les barrages, afin d'éviter une pénurie d'eau dans le pays, notamment face à une faible pluviométrie.

Il a appelé en outre à prendre en considération la distribution équitable de cette ressource vitale entre les citoyens et les régions, en recherchant des sources renouvelables qui viennent s'ajouter au stock de réserve, notamment devant la demande croissante sur cette ressource vitale en raison du développement socioéconomique et l'accroissement de la population.

Affirmant que l'Etat poursuivra son soutien au secteur des ressources en eau, au vu de son impact sur la vie des citoyens et son rôle dans l'accompagnement du développement socioéconomique du pays, le président de la République a insisté sur la nécessité de veiller à l'utilisation rationnelle et la préservation de ces ressources en faveur des générations futures, ordonnant d'introduire une réforme profonde dans les modes de gouvernance des eaux consistant en la mise en place d'un mécanisme national d'évaluation de la performance des services publics de l'eau et de lutte contre le gaspillage et l'exploitation anarchique des éléments polluants de cette ressource vitale dans la vie de l'homme.

Par ailleurs, le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial a présenté un exposé sur le plan d'action de son département dans lequel il a procédé à une évaluation de l'état du tourisme et proposé la relance de ce secteur vital à même de repositionner l'Algérie sur l'échiquier du tourisme mondial, à travers la création d'une industrie touristique moderne, durable et compétitive dans le cadre d'un développement équilibré en mettant en place des mesures urgentes aux horizons 2020 et 2021 et d'autres à l'horizon 2024.

Pour ce faire, il sera procédé à la structuration des projets touristiques selon les spécificités de chaque région, l'assainissement du foncier touristique à travers l'annulation totale ou partielle des zones d'expansion touristique (ZET), objet de violations, l'accélération du parachèvement des plans d'aménagement touristique des ZET, la création du Fonds de garantie des crédits aux projets touristiques des petites et moyennes entreprises et la suppression de la règle 51/49 en vue d'encourager l'investissement étranger dans le secteur.

Le Plan d'action prévoit également le renforcement et l'accompagnement de la formation en vue de promouvoir le tourisme et l'artisanat, l'accompagnement des professionnels dans l'extension de leurs activités par la création de micro-entreprises et de start-up et la sauvegarde des métiers et des activités menacées de disparition.

Commentant cet exposé, le président de la République a relevé l'impérative réalisation d'un véritable développement du secteur du tourisme et de l'artisanat, afin de lui permettre de devenir un outil de productivité, créateur de richesse et de postes d'emploi, ce qui requiert, a-t-il dit, l'assainissement du foncier touristique, l'encouragement des investissements touristiques écologiques, l'octroi d'incitations en vue d'élargir et d'ouvrir l'investissement touristique productif aux Algériens établis à l'étranger et aux investissements directs étrangers (IDE) dans les zones d'extension touristique, et ce dans le cadre de la transparence totale.

S'agissant de l'artisanat, le Président a préconisé la mise en place de mesures incitatives au profit des artisans en vue de leur permettre d'exporter leurs produits et des dispositions à même de préserver les métiers et les activités en voie de disparition et de promouvoir les activités de la famille.

Le cinquième et dernier exposé a été présenté par le ministre de la Micro Entreprise, des Start-up et de l'Economie du Savoir qui a indiqué dans son intervention que son département veillait à l'instauration d'un écosystème d'innovation régional visant à hisser graduellement l'Algérie au rang de "leader régional" au niveau africain, en œuvrant sur la voie de l'économie du Savoir à restructurer les écosystèmes nationaux en fonction de chaque secteur et à les réintégrer dans l'écosystème d'innovation régional.

Pour ce faire, il sera fait recours à un programme structurant (MIT REAP) utilisant 39 accélérateurs technologiques, lequel a permis à nombre de groupes de se développer à travers le monde.

L'aboutissement de ce programme par l'utilisation des infrastructures disponibles (Groupements et incubateurs technologiques) en appelle à d'autres mesures, à savoir la réalisation d'un hôtel pour les leaders de la numérisation et l'économie numérique en vue de soutenir les start-up nationales et la création de laboratoires de fabrication (Fablab) répondant aux standards internationaux pour tester et adopter les solutions innovantes permettant l'émergence de start-up dans le domaine des technologies alimentaire, agricole et industrielle.

Cette vision permettra l'émergence de centres technologiques régionaux à même de hisser l'Algérie au rang de leader africain dans ce domaine à l'horizon 2021, d'autant que l'Algérie abritera en 2021 le sommet "Afrique intelligente".

L'exposé du ministre a porté également sur la création d'un Conseil supérieur de l'innovation avec la participation de la diaspora algérienne qui aura pour mission la création de points focaux, pierre angulaire de la mise en œuvre de la politique de numérisation.

Dans son intervention, le président de la République a affiché de nouveau son encouragement au secteur des entreprises, notamment les start-up, d'autant que l'Etat leur a réuni les conditions nécessaires au financement et à la prise de décisions. A ce propos, il a demandé de prévoir une émission hebdomadaire télévisée consacrée à la vulgarisation des start-up et aux initiatives de jeunes, tout en dédiant à ce genre

d'entreprises des espaces pour abriter leurs activités. Pour des raisons économiques, le Président a instruit de rattacher l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) au ministère des Micro-entreprises, des Start-up et de l'Economie du savoir.

Au terme des travaux, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a présenté un exposé sur la situation actuelle du Coronavirus à travers le monde et les mesures prises par l'Algérie pour faire face à cette épidémie, notamment à travers le renforcement du contrôle au niveau des aéroports, ports et frontières terrestres, notamment pour les vols en provenance d'Europe.

Il s'agit également du renouvellement du stock des moyens de prévention, des accessoires médicaux et des médicaments ainsi que l'acquisition de caméras thermiques sophistiqués.

Pour ce faire, un budget préliminaire de 3,7 milliards de DA a été débloqué pour prendre en charge les dépenses urgentes comme suit :

- Produits pharmaceutiques, médicaments et moyens de prévention, 3,5 milliards de DA.
- Dépistage du Coronavirus et prestations, 100 millions de DA.
- Caméras thermiques, 100 millions de DA.

Le Président a exprimé ses remerciements, ses félicitations et son encouragement à l'ensemble des fonctionnaires du secteur de la Santé (tous grades confondus), ainsi qu'aux agents de la sécurité et de la Protection civile eu égard à leurs efforts pour faire face à cette épidémie. Il a également incité à faire preuve de vigilance, et reporter, au besoin, les manifestations internationales prévues en Algérie et programmer les rendez-vous sportifs à huis clos.

Suite à cette intervention, le Conseil des ministres a approuvé la nomination de M. Rédha Tir à la tête du Conseil national économique et social (CNES).

Le Président de la République a invité, au terme de la réunion du conseil des ministres, le Gouvernement à relancer davantage le travail sur le terrain et à coordonner les activités pour respecter les délais du plan d'action du Gouvernement. Il a instruit le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire de veiller personnellement à la mise en exécution des décisions en faveur des zones d'ombre et des régions éloignées.

Ordonnant aux walis d'être toujours à l'écoute des préoccupations des citoyens et les prendre en charge dans les plus brefs délais, le Président a mis l'accent sur l'impératif d'accélérer le processus de numérisation afin de garantir la transparence et lutter contre l'évasion fiscale et la corruption. Il a tout de même instruit le ministre délégué chargé de la Prospective de lier les communes au réseau numérique, et au ministre de la Jeunesse et des Sports de veiller à l'achèvement, dans les meilleurs délais, de la réalisation des stades de Tizi-Ouzou, Baraki et Oran.